

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)



GOLFE DE
SAINT-TROPEZ
HORIZON
2030

S'engager dans la transition énergétique et environnementale

Le SCoT entend engager notre territoire dans sa prise de responsabilité au regard de la transition énergétique et environnementale. Les atouts environnementaux du golfe de Saint-Tropez couplés au potentiel économique local permettent de se projeter en 2030 dans une nouvelle dynamique d'attractivité et de compétitivité.

Problématiques rencontrées par les habitants du golfe

Document d'urbanisme concret, le SCoT portera ainsi une attention très particulière à des problématiques rencontrées au quotidien par les habitants du territoire : **des dépenses énergétiques toujours plus élevées, la protection face aux risques naturels, la valorisation de l'économie locale (circulaire, littorale et maritime)...**

PROPOSITIONS

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), ici présenté, permet d'élaborer des propositions pour la mise en place d'ambitions cohérentes avec les objectifs fixés.

Accroître la gestion économe de toutes les ressources

Développer la gestion économe de l'ensemble des ressources du territoire sous-tend plusieurs orientations : agir sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et sur les pratiques individuelles de déplacement, minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de développement futur, être attentif à la ressource en eau du territoire.

› **Le SCoT permettra le développement de ces directions afin de faire du Golfe de Saint-Tropez une référence en matière de transition énergétique, environnementale et sociale.**

Produire localement de l'énergie renouvelable et notamment de l'électricité

La production locale d'énergie renouvelable recouvre plusieurs thématiques : les potentialités énergétiques du territoire, l'énergie renouvelable en toiture, l'énergie photovoltaïque au sol, la stratégie de substitution à l'électricité (chauffage et climatisation) et la valorisation énergétique des déchets.

› **Le SCoT poursuit l'objectif ambitieux de couvrir 25% de ses consommations énergétiques finales par la production d'énergies renouvelables et de récupération à horizon 2030.**

Développer l'économie circulaire pour créer de nouvelles ressources sur le territoire

La valorisation et l'optimisation de l'économie circulaire sur l'ensemble du Golfe de Saint-Tropez signifie la valorisation des ressources minérales du territoire, la structuration locale de la gestion des déchets (sur l'Écopôle du Maravéou à La Mole), le développement de la filière bois énergie (à l'échelle du massif des Maures). Le développement de l'économie circulaire permet de porter un projet économique en cohérence avec un développement territorial dynamique et responsable souhaité par le Golfe.

› **Le SCoT permet la mise en place d'outils favorisant cette cohérence d'ensemble.**

Savoir habiter sur un territoire fortement soumis aux risques naturels

L'ensemble des habitants du Golfe de Saint-Tropez est habitué aux potentiels risques d'incendie, d'inondation et à la vulnérabilité des activités littorales et maritimes.

› **Le SCoT permet de prévenir ces risques** au travers du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui oriente les objectifs d'actions notamment sur les bassins versants, les eaux pluviales, le massif des Maures, les interfaces habitats-forêts, la submersion marine du trait de côte et l'érosion des plages.

SCoT, PADD, DOO..

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10 à 20 prochaines années dans une perspective de **développement durable**.

Dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu lors du Conseil communautaire du 31 mai 2017, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) détermine les **orientations générales de l'organisation de l'espace**. Il définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Issu pour une part de la concertation publique, des échanges avec les habitants et acteurs du territoire lors de rencontres citoyennes, le DOO a pour objectif de présenter des orientations au plus près des attentes et besoins des riverains et **construire un territoire** qui leur ressemble.

ORIENTATIONS

Le D00 fixe de grandes orientations qui permettront d'atteindre cet objectif de valorisation des atouts du territoire :

- › **Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement**
- › **Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur**
- › **Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau**
- › **Couvrir 25% des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à l'horizon 2030**
- › **Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales**
- › **S'adapter aux risques majeurs de l'inondation**
- › **Composer avec le risque incendie**
- › **Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire**

Le développement du territoire au travers des enjeux environnementaux et de la transition énergétique est un grand défi pour le Golfe de Saint-Tropez. Le SCoT permettra de révéler les atouts du territoire, réels outils de revalorisation et de renouvellement territorial.

Accroître la production d'énergie renouvelable

A horizon 2030, le territoire du Golfe de Saint-Tropez veut couvrir **au moins 25%** de ses consommations énergétiques par la production d'énergies renouvelables et de récupération. Pour se faire, le SCoT encourage prioritairement la production d'électricité photovoltaïque en toiture.

Les collectivités encourageront notamment l'installation :

- de **panneaux photovoltaïques** sur les bâtiments et équipements publics, dans les zones d'activités et zones commerciales en toiture de bâtiments, en couverture des parcs de stationnement ;
- d'**équipements solaires thermiques** pour les opérations de construction de logements ou de bâtiments nécessitant la production d'eau chaude. Cela permet de soutenir le développement des alternatives non-électriques pour l'usage thermique.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pourra favoriser l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables, dans les contraintes réglementaires relatives à la préservation du patrimoine, afin d'atteindre l'objectif fixé par le Golfe de Saint-Tropez de 50% à horizon 2050.

Prochaines étapes



Concertation

Pour qui ?

Tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir du territoire

Habitants, acteurs socio-professionnels, associations, élus du territoire, etc.

Les moyens pour s'exprimer et participer au projet ?

- › Lettres d'information (Icon: envelope)
- › Exposition publique (Icon: whiteboard)
- › Registre (Icon: book)

Pour en savoir plus



Cartes et documents du SCoT à consulter dans leur intégralité sur www.cc-golfedesainttropez.fr



12 communes s'engagent pour un territoire d'exception

CAVALAIRE-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER
LA GARDE-FRENET • LA MOLE • LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE
RAYOL-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME